

AVIS D'INFORMATION

CONCERTATION PRÉALABLE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ DE FABRICATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES À HAMBACH

(ART. L121-8 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

La société REC Solar France porte un projet de construction d'une unité de production de panneaux photovoltaïques. L'installation doit s'implanter à Hambach (Moselle), au sein de la zone d'activité Europôle II.

Le projet prévoit la construction d'une unité de production de panneaux photovoltaïques d'une surface de 147 296 m² située sur un terrain de 321 000 m². Les panneaux seront fabriqués sur la base d'une technologie de cellules appelée **hétérojonction**, le volume de production étant équivalent à terme à une puissance de 4 GWc par an. La production de 4 GWc/an correspond à environ 9 millions de panneaux photovoltaïques, soit une surface de 18 500 000 m² de panneaux.

La construction de l'usine et son volume de production doit s'organiser en 2 phases :

- 1^{ère} phase de construction (mise en service prévue pour 2022) : 2GWc/an ;
- 2^{ème} phase de construction (mise en service prévue pour 2025) : 4 GWc/an.

Il est prévu que l'installation de production de panneaux photovoltaïques de Hambach comprenne :

- **Deux bâtiments de production** ;
- **Un bâtiment accueillant l'entrée principale du site, les bureaux, les locaux sociaux et le restaurant d'entreprise** ;
- **Un entrepôt** accueillant les matières premières et les pièces détachées alimentant les zones de production ;
- **Une zone d'entreposage des déchets** en bennes dans la cour de service ;
- **Un bâtiment « Prototype »** dédié aux activités de recherche et de développement ;
- **Deux bâtiments d'utilités** dédiés à une phase de développement du site ;
- **Une aire extérieure de stockage** de containers maritimes accueillant des panneaux photovoltaïques finis avant l'expédition ;
- **Des infrastructures de circulation** : des voiries poids lourds et des cours de manœuvre ; un parking pour les véhicules du personnel ; un parking visiteur ; un poste de garde ; deux points d'accès véhicules légers et deux points d'accès poids lourds avec chacun une barrière de contrôle ;
- **Deux bassins** : un **bassin de rétention** étanche permettant le stockage des eaux pluviales et le confinement des eaux d'extinction en cas d'incident et un **bassin de réserve en eau** pour la lutte contre l'incendie.

En raison de la nature et de la quantité de produits utilisés dans la production des cellules basées sur la technologie hétérojonction, le projet relève du régime **SEVESO seuil haut**.

Le montant d'investissement total pour la phase 1 du projet étant estimé à **681 millions d'euros**, le projet fait l'objet d'une **saisine obligatoire de la Commission nationale du débat public (CNDP)**. Par sa décision du 2 septembre 2020 (Décision n°2020/98/REC SOLAR/1), la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable et a désigné deux garants de la concertation : Mme **Isabelle JARRY** et M. **Bernard CHRISTEN**.

La concertation préalable se déroulera pendant une période de **sept semaines**, à compter du **14 décembre 2020** jusqu'au **8 février 2021** sur le **périmètre de 41 communes** : Bliesbruck, Blies-Ébersing, Blies-Guersviller, Ernestviller, Frauenberg, Grosbliederstroff, Grundviller, Guebenhouse, Hambach, Hazembourg, Herbitzheim, Hilsprich, Holving, Hundling, Ippling, Kalhausen, Kappelking, Keskastel, Kirviller, Le Val-de-Guéblange, Lixing-lès-Rouhling, Loupershouse, Nelling, Neufgrange, Oermingen, Puttelange-aux-Lacs, Rémelfing, Rémering-Lès-Puttelange, Richeling, Rouhling, Saint-Jean-Rohrbach, Sarralbe, Sarreguemines, Sarreinsming, Siltzheim, Wiesviller, Willerwald, Witting, Wœlfing-lès-Sarreguemines, Woustviller, Zetting.

Les temps d'échange suivants seront organisés dans le cadre de la concertation : **une réunion publique d'ouverture, une table ronde-débat, trois ateliers pédagogiques et contributifs, une réunion publique de clôture**. Les dates et modalités de ces temps d'échange seront communiquées à partir du 30 novembre 2020 sur le site internet de la concertation :

www.concertation.projetrec.fr. En fonction de la situation sanitaire, ces temps d'échange seront organisés en présentiel, ou retransmis en temps réel à la télévision et sur les réseaux sociaux, avec la possibilité de poser des questions en direct, par email et par téléphone.

Le **dossier de concertation** - comprenant notamment la présentation du projet et de ses impacts ainsi que les détails de la concertation - est mis à la disposition du public en **version papier dans les mairies** du périmètre de la concertation, pendant les temps d'échange, ainsi qu'en **version téléchargeable sur le site Internet de la concertation : www.concertation.projetrec.fr**

Pendant toute la durée de la concertation, le public aura accès sur le site internet de la concertation **www.concertation.projetrec.fr** à un **formulaire** permettant de formuler des questions, des avis et des contributions en lien avec le projet. La rubrique « **Je participe** » fournira des réponses aux questions posées.

Pendant la durée de la concertation, le public aura également la possibilité de formuler ses avis, observations et questions sur les **registres papier** mis à disposition en mairie de chaque commune du périmètre de la concertation.

Tout au long de la concertation, le public pourra **s'adresser directement aux garants de la concertation** :

Isabelle JARRY :

isabelle.jarry@garant-cndp.fr

CNDP, 244 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris

Bernard CHRISTEN :

bernard.christen@garant-cndp.fr

CNDP, 244 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris

Le présent avis est publié sur le site internet de la concertation et en mairie de chaque commune du territoire du projet.